



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Le jeudi 14 novembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 7 novembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
56	2	12	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. VAILLOUD, Mme VOLAN.

Excusés : M. ARMETTA, M. BORGEOT.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. DUPONT Jean-François, M. FOUILLAND, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à Mme BERGER), Mme LEVILLAIN (pouvoir à M. DUPONT Noël), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. MARTINEZ (pouvoir à M. de LEMPS).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Fatih KAYGISIZ, Secrétaire de séance.

Prix de vente des composteurs

Rapporteur : M. COMTET

Afin de promouvoir le compostage sur le territoire et limiter la production de déchets ménagers résiduels, Haut-Bugey Agglomération vend des composteurs à ses administrés à tarif subventionné.

Cette politique permet à l'agglomération de répondre en partie à la loi AGECE qui prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Les conditions d'obtention et les prix de vente des différents composteurs ont été établis le 4 avril 2019 par le conseil communautaire. Depuis, les modèles de composteurs ont évolué.

Aujourd'hui les composteurs sont limités à deux par foyer en dehors des composteurs collectifs.

Leur fourniture est gratuite pour les écoles du territoire.

Chaque composteur est remis avec un seau à compost et un aérateur. Une formation est dispensée par Haut Bugey Agglomération aux usagers.

Les composteurs sont vendus selon 3 tarifs différenciés par la nature et le volume des composteurs alors que la délibération précédente prévoyait 6 tarifs différents.

Vu la délibération du 4 avril 2019 du conseil d'agglomération,

Vu la nécessité d'actualiser les prix de vente des composteurs,

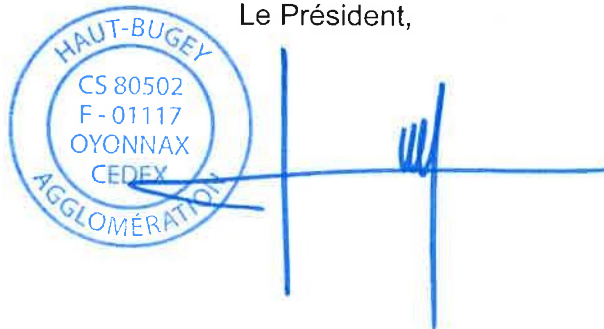
Le Conseil d'agglomération,

Par 64 voix pour,

- **DECIDE** de fixer la limite d'achat des composteurs à 2 unités par foyer hors compostage collectif.
- **APPROUVE** la distribution gratuite de composteurs à des fins pédagogiques aux écoles du territoire en faisant la demande.
- **APPROUVE** la mise à disposition d'un seau à compost et d'un aérateur dans la limite de 1 par foyer.
- **DECIDE** de fixer les tarifs d'achat des composteurs selon les modalités suivantes :
 - o Modèle 1 : 30 € - Composteur bois
 - o Modèle 2 : 10 € - Composteur plastique petit format
 - o Modèle 3 : 15 € - Composteur plastique grand format

Fait à Oyonnax, le 15 novembre 2024.

Le Président,



The image shows a blue circular official stamp of Haut-Bugey Agglomération. The text inside the stamp reads: "HAUT-BUGEY", "CS 80502", "F-01117", "OYONNAX", "CEDEX", and "AGGLOMÉRATION". Overlaid on the stamp is a blue ink signature consisting of a vertical line, a horizontal line, and a stylized flourish.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Prix de vente des composteurs.

Date de décision: 14/11/2024

Date de réception de l'accusé 21/11/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 141124_2024155

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241114-141124_2024155-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 15-Prix-vente-composteurs.pdf (99_DE-001-200042935-20241114-141124_2024155-DE-1-1_1.pdf)